

Références pour construire la compétence 1 dans l'Enseignement catholique

Le document a été élaboré à partir du référentiel des maîtres proposé par le cahier des charges de la formation des maîtres - BO n° 29 du 22 juillet 2010 et du texte d'orientation « Être professeur dans l'Enseignement catholique » CNEC 6 juillet 2007.

On trouvera dans la colonne de gauche les éléments proposés par le référentiel et, en vert, les éléments spécifiques à l'Enseignement catholique. Dans la colonne de droite les connaissances, capacité ou attitudes nécessaires à mettre en œuvre pour développer la compétence 1 du référentiel.

Certains des éléments cités dans la colonne de droite sont issus du « livret de positionnement du professeur des lycées et collèges » proposé par l'IUFM d'Orléans-Tours.

Compétence 1

Pour l'Enseignement public : Agir en tant que fonctionnaire et de façon éthique et responsable

Pour l'Enseignement catholique : *Agir en tant que membre de l'Enseignement catholique participant au service public d'éducation, et de façon éthique et responsable*

Connaissances relatives aux valeurs et finalités du système éducatif	
Indicateurs cités dans le référentiel	Connaissances à développer et <i>textes de référence</i>
- les valeurs de la République et les textes qui les fondent : liberté, égalité, fraternité ; laïcité ; refus de toutes les discriminations ; mixité ; égalité entre les hommes et les femmes	Les textes fondateurs des valeurs de la République et de l'école : <ul style="list-style-type: none">- <i>la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789</i>- <i>la charte des droits fondamentaux de l'union européenne du 07-12-2000</i>- <i>la loi du 09-12-1905 sur la séparation des églises et de l'Etat</i>- <i>la loi de 2004 encadrant [...] le port de signes [...] manifestant une appartenance religieuse dans les écoles [...]</i>- <i>la convention internationale des droits de l'enfant</i>- ses droits et recours face à une situation de menace ou de violence
- <i>les valeurs de l'Enseignement catholique et les textes qui le fondent</i>	- <i>Statut de l'Enseignement catholique (mars 1996)</i> - <i>« Être professeur dans l'Enseignement catholique, texte d'orientation » CNEC 6 juillet 2007</i>
Connaissances relatives à la compréhension du monde actuel	
- les mécanismes économiques et les règles qui organisent le monde du travail et de l'entreprise	<ul style="list-style-type: none">- Repères sur la mondialisation, la globalisation et leurs conséquences notamment dans le champ éducatif- Les liens entre monde du travail et entreprise- Les liens entre monde du travail et école- Le rôle des instances internationales dans le domaine de l'éducation : Unesco, Ocde

Connaissances relatives à la compréhension du système éducatif

<ul style="list-style-type: none"> - les institutions (État et collectivités territoriales) qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de la nation - <i>les institutions qui définissent et mettent en œuvre la politique éducative de l'Enseignement catholique français</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Compréhension du pilotage du système éducatif français : compétences et obligations de l'état, des collectivités territoriales dans le recrutement, la définition des programmes, la gestion du système éducatif - Compréhension de l'organisation du système éducatif public - <i>Compréhension de l'organisation spécifique de l'Enseignement catholique français : les instances, liens avec l'Église et liens avec l'État</i>
<ul style="list-style-type: none"> - la politique éducative de la France, les grands traits de son histoire et ses enjeux actuels (stratégiques, politiques, économiques, sociaux) en comparaison avec d'autres pays européens - <i>la politique éducative de l'Enseignement catholique</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissances sur les politiques éducatives - Connaissances sur l'éducation comparée : les modèles européens, directives européennes - Evaluation et comparaisons internationales : PISA - Les orientations actuelles de la politique éducative : massification et démocratisation, élévation du niveau d'instruction et de qualification, les politiques de lutte contre l'échec scolaire, le socle commun de connaissances et de compétences, la scolarisation des élèves handicapés - Des actions dans le cadre du développement durable (analyse des risques...) - <i>Loi d'Orientation pour l'avenir de l'école, Journal officiel n°96 du 24 avril 2005.</i> - <i>Socle commun de connaissances et de compétences : Décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006</i> - <i>Programmes d'enseignement de l'école primaire, BO hors série n°3 du 19 juin 2008</i> - <i>Réforme du lycée : BO spécial du 4 février 2010</i>
<ul style="list-style-type: none"> - les grands principes du droit de la fonction publique, le code de l'éducation ainsi que <i>les textes relatifs à l'association de l'enseignement privé au service public d'éducation</i> : les lois et textes réglementaires en relation avec la profession exercée, les textes relatifs à la sécurité des élèves (obligations de surveillance par exemple) et à la sûreté (obligation de signalement par exemple) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>La loi Debré, 23 décembre 1959</i> - <i>Modalités des contrats liant les établissements catholiques avec l'état : droits et devoirs</i> - Responsabilité civile et responsabilité pénale de l'enseignant (la loi du 5 avril 1937, les lois du 10 mai 1996 et du 10 juillet 2000) ; - Obligation de signalement (circulaire du 26 août 1997), obligation de surveillance (circulaires du 18/09/97 et du 21/11/97) ;
<ul style="list-style-type: none"> - le système éducatif, ses acteurs et les dispositifs spécifiques (éducation prioritaire, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation du système éducatif français - <i>Organisation particulière du système éducatif de l'Enseignement catholique dans le cadre des Diocèses et dans son lien avec les académies et les rectorats</i> - Les particularités de l'éducation prioritaire - La loi 2005 sur le handicap, la MDPH, les partenaires professionnels de la santé - <i>Spécificités des mises en œuvre dans l'Enseignement catholique.</i>

	<p>Relations avec les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Circulaire n°2006-935 du 28/07/2006, BO n°31 août 2006 Décret relatif aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves et modifiant le code de l'éducation (partie réglementaire) - Circulaire n°2006-137 du 25/08/2006, BO n°31 août 2006 - Le rôle et la place des parents à l'école
Connaissances relatives à l'organisation d'un établissement scolaire	
<ul style="list-style-type: none"> - l'organisation administrative et budgétaire des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement, <i>des établissements catholiques</i> 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonctionnement budgétaire des établissements - <i>Participation de l'État au fonctionnement des établissements catholiques</i> - <i>Le contrat des maîtres contractuels. Le caractère propre. Orientations pour un statut spécifique des maîtres contractuels de droit public exerçant dans des classes sous contrat d'association". Texte adopté par le Comité National de l'Enseignement catholique les 18 et 19 Octobre 1996.</i>
<ul style="list-style-type: none"> - les règles de fonctionnement de l'école ou de l'établissement (règlement intérieur, aspects budgétaires et juridiques) - les caractéristiques et les indicateurs de l'école ou de l'établissement d'exercice - le projet de l'école ou de l'établissement d'exercice 	<ul style="list-style-type: none"> - Organigramme de fonctionnement d'un établissement - Principales dispositions du règlement intérieur de l'établissement, ses modalités d'élaboration et de validation - Le projet d'école : élaboration, rôle et fonctionnement - le rôle des différents conseils : conseil d'école (<i>conseil d'établissement dans l'Enseignement Catholique</i>), conseil des maîtres, conseil de cycle, <i>conseil pastoral</i>, conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, conseil de discipline. - <i>« Etre professeur dans l'Enseignement catholique, texte d'orientation » CNEC 6 juillet 2007</i>

Capacités et attitudes relatives à la responsabilité de l'enseignant	
Capacités	
Indicateurs cités dans le référentiel	Capacités à mettre en œuvre en établissement
<ul style="list-style-type: none"> - se situer dans la hiérarchie de l'institution scolaire 	<ul style="list-style-type: none"> - sait à qui s'adresser pour solliciter une autorisation d'absence, pour participer au mouvement des enseignants, pour signaler un élève en difficulté, pour déclarer l'accident d'un élève...

<ul style="list-style-type: none"> - participer à la vie de l'école ou de l'établissement en mettant en œuvre son projet d'établissement 	<ul style="list-style-type: none"> - collabore à la réalisation du projet d'établissement, travaille en équipe, participe aux réunions organisées dans l'établissement (conseil d'enseignement...). - <i>A conscience de son appartenance à la communauté éducative et participe « dans son rôle et avec ses compétences » à la réalité vécue du projet éducatif.</i>
<ul style="list-style-type: none"> - repérer les signes traduisant des difficultés spécifiques des élèves dans le domaine de la santé, des comportements à risques, de la grande pauvreté ou de la maltraitance 	<ul style="list-style-type: none"> - sait à qui s'adresser pour signaler tout signe susceptible de traduire chez un élève des difficultés dans ces domaines ; - connaît le rôle de l'équipe pédagogique.
<ul style="list-style-type: none"> - contribuer, en coopérant avec des partenaires internes ou externes à l'institution, à la résolution des difficultés spécifiques des élèves 	<ul style="list-style-type: none"> - participe à l'information et aux rencontres des parents d'un élève de sa classe en grande difficulté ou d'un élève en situation de handicap ; - a des contacts avec les partenaires habituels de l'établissement
<ul style="list-style-type: none"> - se faire respecter et d'utiliser la sanction avec discernement, dans le respect du droit et des personnes 	<ul style="list-style-type: none"> - instaure un climat relationnel favorable aux apprentissages, en matière de connaissances et de comportements (exige et obtient le respect mutuel entre élèves, le respect des règles de vie de la classe et des valeurs de l'école) ; - fait preuve de discernement et d'équité dans le choix et le recours aux sanctions.
Attitudes	
Indicateurs cités dans le référentiel	Attitudes à mettre en œuvre en établissement
<p>Agir de façon éthique et responsable conduit le professeur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à faire comprendre et partager les valeurs de la République <i>ainsi que celles déclinées par l'enseignement catholique</i> ; - à intégrer, dans l'exercice de sa fonction, ses connaissances sur les institutions, sur l'État (son organisation et son budget), sur ses devoirs de « personnel » associé au service public d'éducation et de membre de l'enseignement catholique ; - à respecter dans sa pratique quotidienne les règles de déontologie liées à l'exercice du métier ; - à respecter les élèves et leurs parents ; - à respecter et faire respecter le règlement intérieur, les chartes d'usage des ressources et des espaces communs ; - à respecter, à sensibiliser et faire respecter les droits et devoirs en matière d'usage du numérique dans la société de l'information ; - à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social, culturel et ecclésial ; - à prendre en compte la dimension civique et chrétienne de son enseignement. 	<ul style="list-style-type: none"> - s'appuie sur la dimension transversale de l'éducation civique pour développer la question des valeurs et des enjeux de société à travers les contenus de certains enseignements - respecte l'obligation de réserve et le devoir d'informer (les parents de la scolarité de leur enfant) - respecte les règles de discrétion et/ou du secret professionnel concernant les informations dont il dispose, est vigilant au niveau de la communication orale et écrite - s'abstient de toute allusion ou propos public sur la vie privée d'un élève ou de sa famille. - <i>Participe au projet éducatif et pastoral de l'établissement</i> - <i>« Eduque à partir d'une réflexion sur le sens chrétien de l'homme »</i> - <i>Met en œuvre les 3 principes : donner du sens aux apprentissages scolaires, habiter les procédures d'évaluation par un regard sur la personne, construire le lien social.</i>